|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Adhérent………………………………………….. |  | Comité de Sécurité de l’InformationFOD BOSAà l’attention de Ben SmeetsWTC IIIBoulevard Simon Bolivar 30 1000 BRUXELLES |
| Gestionnaire du dossier : …………………….Tél. : .……………………………………………….E-mail : ………………………………………….. |  |  |

***OBJET*** *: engagement d'adhésion aux conditions de l'autorisation telles que formulées dans la délibération AF n° 33/2015 du 10 décembre 2015 du Comité sectoriel pour l’Autorité fédérale*

Madame, Monsieur,

Par la présente, je me réfère à la délibération AF n° 33/2015 du 10 décembre 2015 du Comité sectoriel pour l’Autorité fédérale autorisant l’accès au FiscalDebtService du service Telemarc du SPF Finances pour les services publics de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles en ce compris  les Organismes d'Intérêts Publics (OIP) dans le cadre des procédures d’octroi d’agréments et d’aides financières aux entreprises du secteur marchand et non marchand.

Par la présente, je demande à adhérer à l'autorisation susmentionnée pour pouvoir vérifier que les conditions d’octroi d’une prime ou autres aides financières ou les conditions d’agrément, sont remplies et/ou respectées par les entreprises sollicitantes et/ou déjà bénéficiaires, lesquelles entreprises relèvent tant du secteur marchand que du secteur non marchand. La/les dispositions légales en vertu de laquelle/desquelles mon service est chargé de procéder à ces vérification est/sont :

Après avoir pris connaissance de la délibération AF n° 33/2015 du 10 décembre 2015, je m'engage à garantir que la prise de connaissance de la donnée relative à l’existence de la dette par les membres de mon personnel qui y sont autorisés pour des raisons fonctionnelles soit conforme aux conditions définies dans cette délibération (concernant notamment le respect du principe de finalité pour l’utilisation de cette donnée, la durée pour laquelle cette autorisation est octroyée, la durée de conservation de cette donnée, les conditions d’utilisation de celle-ci par les seuls membres du personnel en charge de la finalité décrite par l’autorisation,…).

Afin de garantir le respect de ces conditions, un conseiller en sécurité de l'information est désigné. Ce dernier peut, en toute indépendance, réaliser des évaluations et donner des conseils concernant les mesures de sécurité requises ainsi que concernant le respect de ces mesures au sein de l'organisation. L'indépendance du conseiller en sécurité de l'information est confirmée par sa position au sein de l'organisation. Le conseiller en sécurité de l'information a la compétence et la possibilité de solliciter l'appui de toute personne au sein de l’organisation qu'il estime apte à le faire. Dans le cadre d'une éventuelle mission du conseiller en sécurité de l'information, le membre du personnel concerné fera uniquement rapport au conseiller en sécurité de l'information et observera une discrétion totale vis-à-vis de tiers. Le conseiller en sécurité de l'information ne peut être évalué négativement ou sanctionné uniquement parce qu'il aura accompli correctement ses missions.

La présente lettre comporte en annexe :

* une proposition de désignation d'un conseiller en sécurité de l'information ;
* une déclaration de conformité relative au système de sécurité de l'information faisant l'objet de la demande d'autorisation d'accès au système FiscalDebtService, complétée conformément à la vérité.

Titre,

(nom)……………………………….

(date)………………………………

(signature)…………………….